

droits de l'homme, organisme de surveillance créé par les Pactes. M. Walter S. Tarnopolsky, professeur à la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York, a été élu au Comité lors de la première réunion tenue au printemps de 1977 (les membres du Comité, au nombre de 18, siègent à titre personnel).

En sa qualité de membre de la Commission des droits de l'homme (jusqu'en décembre 1978), le Canada a continué en 1977 d'insister sur la nécessité de créer des institutions qui soient réellement en mesure de promouvoir les droits de la personne. Une fois de plus, la torture et l'intolérance religieuse furent au nombre des questions qui lui tenaient à cœur pendant la session de la Commission. Par ailleurs, c'est sur ces instances que la Commission s'est penchée sur les répercussions des progrès scientifiques et techniques du point de vue des droits de la personne, ainsi que sur le problème de la discrimination dont font l'objet les enfants nés en dehors du mariage. A l'Assemblée générale, l'examen du projet de résolution, coparrainé par le Canada, demandant la création d'un poste de Haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme a été différé à la suite d'une motion de procédure et la question a été renvoyée à la Commission des droits de l'homme.

### **Contributions financières du Canada à l'Organisation des Nations Unies**

La trente-deuxième session de l'Assemblée générale a approuvé un budget de 984 millions de dollars pour l'exercice biennal de 1978-1979. Ces crédits serviront à financer les programmes économiques, sociaux et humanitaires de l'ONU et couvriront les traitements versés au personnel, les frais généraux et la publication des imprimés de l'Organisation. Les dépenses de l'ONU sont réparties entre tous les États membres suivant un barème basé principalement sur le revenu national. Aux termes du nouveau barème adopté en 1977, la quote-part du Canada représente maintenant 3.04 p. cent du budget ordinaire (elle n'était que de 2.96 p. cent auparavant). Évaluée à 11 930 457 dollars américains, elle placera le Canada au neuvième rang des pays contributeurs. Le Canada paie aussi sa quote-

part aux institutions spécialisées de l'ONU dont il fait partie; les dépenses à ce titre se sont élevées à quelque 20 millions de dollars pour l'année financière 1977-1978.

En ce qui concerne le maintien de la paix les contributions canadiennes couvrent surtout les dépenses supplémentaires qu'entraîne le stationnement à l'étranger des forces canadiennes qui y participent. En comptant les soldes et les allocations normales, on estime que le Canada a dépensé pour l'UNFICYP environ 12 millions de dollars en 1976-1977. De ce montant, environ 3 millions de dollars représentent des dépenses seules imputables à la présence de 515 militaires canadiens à Chypre; les frais annuels approximatifs des services de transport aérien assurés par le Canada, qui s'établissent à \$800 000, sont remboursables par l'ONU. Au Moyen-Orient, près de 1 100 Canadiens servent dans la FUNU II et la FNUOD, à un coût annuel total d'environ 13 millions de dollars (soldes et allocations comprises). Suivant une formule spéciale de remboursement, le Canada, à titre de fournisseur d'effectifs, peut, chaque année, exiger de l'ONU le remboursement d'une fraction de cette somme, égale à 9 millions. Les États membres assument seuls les dépenses qu'entraîne le maintien de la FUNU et de la FNUOD; la quote-part du Canada a été fixée à 3 p. cent de celles-ci, soit à 2.9 millions de dollars pour l'année financière 1976-1977.

Les contributions volontaires, destinées principalement à couvrir les coûts de l'aide au développement par opposition aux dépenses du budget ordinaire, représentent une portion beaucoup plus considérable de l'apport financier du Canada à l'Organisation des Nations Unies: elles se sont élevées à 168 millions de dollars en 1977. Dans leur répartition, le Canada a accordé la priorité aux fonds centraux d'aide au développement, tels que le PNUD et l'UNICEF, lesquels ont reçu, ensemble, environ 40 millions de dollars, ainsi qu'au Programme alimentaire mondial, qui en a reçu 99 millions: 10 millions en espèces et 89 millions en céréales vivrières. (Si le Canada concentre plutôt son aide dans ces institutions onusiennes, c'est qu'il est l'un des principaux producteurs alimentaires du monde et qu'il préfère en principe acheminer son aide par des fonds de développement généraux plutôt que par les divers fonds constitués de temps à autre par les institutions spécialisées de l'ONU à des fins particulières.) Enfin, des contributions de